

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2021-127 en date du 21 juillet 2021
Portant sur le plan de financement prévisionnel 2021 du poste
de technicien de rivière / Haute Vallée du Cher**

L'an Deux Mille Vingt et un, le vingt et un juillet à 18 h 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison de la Culture sur la commune de Chénérailles, sous la Présidence de Monsieur Patrice MORANCAIS, 1^{er} Vice-Président, en raison de l'empêchement de Monsieur le Président, Pierre DESARMENIEN.

Date de convocation du Conseil 15/07/2021.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 41	Votants : 49	POUR : 49
Pouvoirs : 8	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 13	Exprimés : 49	

Présents : MM., MORANCAIS, VENTENAT, PAYARD C, SIMON, RAMOS, SIMONET V, VERDIER, ROULLAND, GRANGE, GRASS, LE CORRE, BERTHON, SCARAMUCCIA, JOULOT, ÉCHEVARNE, JANUEL, BOUCHET, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CHARLES, BOUDINEAU, COTENTIN, MONTEIL, GRAVIÈRE, PAYARD, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, LUQUET A, POUTARD, MÉANARD, WELTZER, TRIMOULINARD, CHAUSSAT, GUYONNET, DUBSAY, JOUENNE.

Pouvoirs : MM. FERRIER à BOUDINEAU, SIMONET B à SIMON, VIRGOULAY à PLAS, PERRIER F à ROULLAND, FAUCONNET à RAMOS, VIALTAIX à VENTENAT, CHEFDEVILLE à SIMONET, GLOMOT à MORANCAIS.

Excusés : MM. DESCLOUX, JAMME, BIGOURET, GIRAUD LAJOIE, SOULEBOT, DESGRANGES, D'HULSTER, DESARMENIEN, FONTVIELLE, CORDIER, PINLON, BRUNET, LARGE.

Secrétaire de séance : Antoine GALINDO

Rapporteur : René ROULLAND, Vice-président « Déchets – GEMAPI »

Par délibération n° 2021-091 en date du 14 avril 2021, le Conseil Communautaire de Marche et Combraille en Aquitaine a décidé la création d'un poste de technicien de rivières Gemapi / Hautes Vallées du Cher.

Le recrutement est actuellement en cours et l'arrivée du (de la) technicien (ne) est espérée pour début octobre 2021.

Il s'agit donc aujourd'hui d'étudier le plan de financement prévisionnel de ce poste pour l'année 2021.

Le plan de financement prévisionnel 2021 est le suivant :

	Montants annuels TTC	Montants octobre- décembre 2021 TTC	Taux de participation AELB	Montants de participation TTC AELB	Reste à charge TTC MCA
Salaire chargé	32 000 €	8 000 €	60 %	4 800 €	3 200 €
Frais de fonctionnement lié au poste	10 000 €	2 500 €	60 %	1 500 €	1 000 €
Totaux	42 000 €	10 500 €		6 300 €	4 200 €

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20210721-2021-127-DE
Date de télétransmission : 22/07/2021
Date de réception préfecture : 22/07/2021

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le montant total prévisionnel s'élève donc à 10 500 € TTC pour la période octobre-décembre 2021 dont 4 200 € d'autofinancement de la part de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine. Les crédits correspondants seront inscrits au budget annexe Gemapi 2021.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, décide :

- D'approuver ce plan de financement prévisionnel ;
- D'autoriser le Président à engager toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 22 juillet 2021
Pour copie conforme, le 22 juillet 2021

Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-président,
Patrice MORANÇAIS

